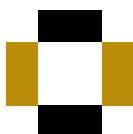


# Votre conseiller en finances personnelles doit faire partie d'une chambre forte.

La Chambre de la sécurité financière protège les intérêts du public par l'encadrement déontologique et la formation continue de ses membres. Assurez-vous que votre conseiller en finances personnelles soit membre de la Chambre. Consultez le registre des professionnels autorisés à exercer sur [chambresf.com](https://chambresf.com)



Chambre de la  
Sécurité  
Financière

LA CHAMBRE FORTE